



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 juillet 2023
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Projet de résolution déposé par la Présidente du Conseil

Organisation des travaux de la session de 2024 du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions [61/16](#), [68/1](#), [72/305](#) et [75/290](#) A de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 2006, du 20 septembre 2013, du 23 juillet 2018 et du 25 juin 2021, concernant le renforcement du Conseil économique et social,

Réaffirmant qu'en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies, il peut décider de tenir des réunions spéciales, selon que de besoin, avec appui technique et services de conférence complets, pour examiner des questions urgentes qui se posent dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes,

Conscient que, lorsqu'il programme ses sessions, ses réunions et ses consultations, il tient compte du calendrier de réunion des autres organes traitant de questions économiques, sociales et environnementales, afin d'éviter les chevauchements inutiles et de ne pas surcharger leur ordre du jour,

Rappelant l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement¹ et du Programme de développement durable à l'horizon 2030²,

Rappelant également que dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental au forum de 2023 sur le suivi du financement du développement³, il a été décidé que le neuvième forum se tiendrait du lundi 22 au jeudi 25 avril 2024,

* [E/2024/1](#).

¹ Résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale.

³ Voir [E/FFDF/2023/3](#).



1. *Décide* d'organiser les travaux de sa session de 2024 comme suit, étant entendu qu'il pourrait avoir à tenir des réunions supplémentaires selon que de besoin :

- a) Le forum des partenariats se tiendra le mardi 30 janvier 2024 ;
- b) Le débat consacré aux questions de coordination se tiendra les mercredi 31 janvier et jeudi 1^{er} février 2024 ;
- c) La réunion spéciale d'une journée sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendra le vendredi 22 mars 2024 ;
- d) Des réunions consacrées à la gestion seront organisées le mardi 9 avril 2024 pour élire des candidats aux sièges devenus vacants dans ses organes subsidiaires et dans les organes connexes ;
- e) Le forum de la jeunesse se tiendra du mardi 16 au jeudi 18 avril 2024 ;
- f) Le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable se tiendra les jeudi 9 et vendredi 10 mai 2024 ;
- g) Le débat consacré aux activités opérationnelles de développement se tiendra du mardi 14 au jeudi 16 mai 2024 ;
- h) Les réunions du débat consacré à la gestion se tiendront les mercredi 5 et jeudi 6 juin 2024, et les mardi 23 et mercredi 24 juillet 2024 ;
- i) La réunion sur le passage de la phase des secours aux activités de développement se tiendra le mardi 18 juin 2024 ;
- j) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra du mercredi 19 au jeudi 21 juin 2024 ;
- k) Le forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous ses auspices, se tiendra du lundi 8 au vendredi 12 juillet 2024 ;
- l) Le débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours prévue dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous ses auspices, se tiendra du lundi 15 au jeudi 18 juillet 2024 ;

2. *Décide également* que la session d'organisation relative à son programme de travail pour la période de juillet 2024 à juillet 2025 se tiendra le jeudi 25 juillet 2024.
